

AN 1892



ÉTAT CIVIL

MARIAGES

Mairie de *La Garde* arrondissement  
de Toulon, département du Var.

Par NOUS, PRÉSIDENT du Tribunal de première instance, séant à Toulon, arrondissement de Toulon, département du Var, le présent registre, destiné à recevoir les Actes de mariages dans la commune de *La Garde*, pendant l'an mil huit cent quatre-vingt-douze, a été coté et paraphé par première et dernière feuille et contient *Neuf* feuilles.

Fait à Toulon, le  
quatre-vingt-onze.

*Vingt deux* décembre mil huit cent

*P. Le Président*  
*Le Greffier*